



Tél 05.65.24.72.12  
mairie.aujols@orange.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 15 JUILLET 2024**

## PROCES-VERBAL

**Présents** : Frédéric BARBILLON, Françoise BOURSEUL-LAVILLE, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Sébastien JACQUES, Pierre MORICE, Damien NASTORG, Mireille PFENDT, Caroline TREMESAYGUES

**Absent excusé** : Vincent GANGLOFF (pouvoir à Frédéric BARBILLON)

Secrétaire de séance	Début de la réunion	Fin de la réunion
Frédéric BARBILLON	18h30	21h00

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance en proposant tout d'abord au conseil municipal le rajout des points suivants n° 5 et 6 à l'ordre du jour :

- **N° 5 création d'emplois pour le personnel de l'école et de la commune**
- **N° 6 renouvellement d'un contrat CUI-CAE pour un agent d'animation de l'école.**

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent le rajout de ce point à l'ordre du jour.

### Ordre du jour :

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2024

2/ BÂTIMENTS COMMUNAUX : Aménagement d'une issue de secours, changement des fenêtres et de la porte d'entrée de l'école – Validation des travaux et des devis

3/ ÉCLAIRAGE PUBLIC : Validation du devis de TE46

4/ AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ECOLE : Tranche optionnelle – Nouveau plan de financement et modification des travaux pour la demande de DETR

5/ CREATION D'EMPLOIS POUR LE PERSONNEL DE L'ECOLE ET DE LA COMMUNE

6 / RENOUELEMENT D'UN CONTRAT CUI-CAE POUR UN AGENT D'ANIMATION DE L'ECOLE

6/ QUESTIONS DIVERSES

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2024

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 est adopté à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents.

2/ BÂTIMENTS COMMUNAUX : Aménagement d'une issue de secours, changement des fenêtres et de la porte d'entrée de l'école – Validation des travaux et des devis

**Sortie de secours** : Madame le Maire indique que pour assurer la sécurité des enfants en cas d'évacuation d'urgence une issue de secours doit être aménagée dans la deuxième classe de l'école. Elle explique qu'il existe dans cette classe une ancienne porte condamnée et transformée en placard, laquelle donnait autrefois accès au logement situé au-dessus de l'école. La solution pratique et la moins onéreuse consisterait donc à réouvrir cette porte.

Elle indique que la porte ainsi créée débouchera dans le hall d'entrée qui dessert l'appartement situé à l'étage et qui est actuellement privatif. Le hall devenant espace partagé avec la locataire qui occupe l'appartement, il convient donc de bien privatiser celui-ci en installant une porte d'entrée sécurisée.

Madame le Maire soumet au conseil municipal les devis des entreprises qui ont été sollicitées pour les divers travaux à réaliser. Après discussion, les élus souhaitent valider les devis mais demandent que l'entreprise SOP puisse étudier la possibilité de négocier le prix de la porte d'entrée avec un autre fournisseur.

Les élus remarquent en effet que les devis sont onéreux mais sont conscients de l'urgence de mettre en route ces travaux qui doivent être réalisés pour la rentrée, d'autant que les entreprises seront en congés au mois d'août.

**Changement de fenêtres** : Madame le Maire signale en outre que certaines fenêtres de l'école nécessiteraient d'être changées car elles ne possèdent pas de double vitrage mais un simple survitrage et ne sont pas totalement étanches. Elle précise qu'une déclaration préalable doit être déposée car l'accord de l'ABF est obligatoire préalablement aux travaux.

Un devis a été réalisé par la société SOP pour des fenêtres avec option bois ou alu et un devis a également été établi par la société Courrège qui n'a proposé que des fenêtres en aluminium.

A noter : les Bâtiments de France exigent des fenêtres en bois pour l'école.

**Délibération** : Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité et sans observations par l'ensemble des conseillers présents décide :

- de réaliser les travaux d'aménagement d'une issue de secours vu l'urgence
- de valider le devis de 595,00 € de l'entreprise maçonnerie CHAMBARET pour la réouverture dans le mur
- de valider les deux devis de l'entreprise SOP :
  - 1/ devis n° 00451 d'un montant de 2 398,84 € TTC pour les 2 portes intérieures (porte sécurisée pour l'appartement de la locataire et nouvelle porte créée)
  - 2/ devis n° 00454 d'un montant de 9 238,91 € TTC pour la porte donnant sur le hall d'entrée en sollicitant une réétude du prix si cela est possible
- d'ajourner pour des raisons financières le changement des fenêtres. :

*Suite à la validation des travaux pour l'issue de secours, diverses questions et réflexions sont formulées :*

*S'il y a un besoin d'augmenter pour le futur la capacité d'accueil d'élèves dans l'école d'Aujols, la question se poserait soit d'agrandir l'école, soit de transformer l'appartement actuel en classe. Madame le Maire précise que l'Inspection Académique a demandé aux élus de réfléchir à la question et a souhaité une réponse pour le mois d'octobre 2024.*

*Il faudrait également contrôler la qualité de l'air dans l'école et faire un diagnostic amiante.*

### **3/ ÉCLAIRAGE PUBLIC : Validation du devis de TE46**

Le lampadaire près de l'école a été déplacé différemment de ce qui avait été prévu. Le montant du nouveau devis s'élève à 4 592,84 € dont 50% sont à la charge de la mairie. L'autre moitié est prise en charge par le Territoire de l'Energie du Lot.

Madame le Maire précise qu'une délibération ayant déjà été prise antérieurement pour ce lampadaire sur la base d'un devis différent, une nouvelle délibération n'est pas nécessaire et seul le nouveau devis signé du maire est nécessaire.

### **4/ AMÉNAGEMENT PLACE DE L'ECOLE : Tranche optionnelle – Nouveau plan de financement et modification des travaux pour la demande de DETR**

Madame le Maire indique que suite à la demande des Bâtiments de France certains travaux prévus dans le marché ont dû être modifiés entraînant de ce fait une modification du montant initial. Une demande de DETR ayant été déposée, la Préfecture avait sollicité pour compléter le dossier une nouvelle délibération avec un nouveau plan de financement. Toutefois, entre le moment d'envoi des convocations et la date prévue pour le conseil, un appel de la Préfecture a annulé sa demande de délibération en indiquant que le dossier serait traité tel qu'il avait été déposé car le délai était trop juste.

Madame le Maire explique que cela n'aura pas d'incidence sur l'octroi ou non de la DETR et de son montant, celle-ci étant calculée sur la base d'un pourcentage (normalement 30 %) du montant HT des travaux.

Madame le Maire précise donc que ce point de l'ordre du jour ne fera pas l'objet d'une délibération.

*Cependant, concernant cet aménagement les élus engagent une discussion notamment par rapport aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France, à savoir :*

*Plantation d'un gros arbre sur la place au lieu de deux petits*

*Modèle de fontaine à modifier la fontaine car l'ABF ne souhaite pas de fontaine standard du commerce (prévoir un écoulement et une prise pour y brancher un tuyau d'arrosage)*

*Les élus examinent une proposition de fontaine transmise par Mr Perie artiste sculpteur, et d'autres modèles plus classiques.*

*Une auge à vendre a déjà été repérée dans la commune.*

*A noter que les travaux de la place du lac sont presque terminés, Il reste à réaliser les enrobés.*

## **5/ PERSONNEL COMMUNAL : créations d'emplois pour le personnel de l'école et de la commune**

Madame le Maire informe les élus que les contrats en CDD des personnels de l'école se terminent au 31/08/2024 et qu'il n'est pas possible de les reconduire en l'état. Afin de pouvoir les renouveler en CDD pour la rentrée, il est nécessaire de créer les postes correspondants qui n'existent pas à l'heure actuelle, à savoir :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2° classe à 22h00/semaine (pour Sandrine)
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2° classe à 12h00/semaine (pour Chantal)
- Création d'un poste d'adjoint d'animation principal 2° classe à 6h00/semaine (pour Didier accompagnateur bus)

Pour l'employé communal il faut créer un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à 12 heures par semaine annualisées (l'employé fera plus d'heures l'été que l'hiver)

Les déclarations de création de poste devront être enregistrées auprès du Centre de Gestion.

**Délibération** : La création des postes pour l'école et pour la commune est adoptée à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents.

## **5/ PERSONNEL COMMUNAL : renouvellement d'un contrat CUI-CAE pour un agent d'animation de l'école**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a signé en août 2023 un contrat d'accompagnement dans l'emploi de type « contrat unique d'insertion CUI-CAE » afin de pourvoir le poste d'animateur périscolaire dans l'école de la commune.

Ce contrat arrivant à échéance le 31 août 2024, il serait nécessaire de le renouveler afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans le service assuré à l'école. En effet dans la délibération actant l'embauche, ainsi que dans le contrat de travail, il a été omis d'inclure une clause de renouvellement.

Il est proposé aux élus le renouvellement du contrat unique d'insertion de l'agent d'animation de l'école à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour une durée d'un an renouvelable, sachant que conformément aux directives cet emploi est assorti d'actions d'accompagnement, de tutorat et de formation menées en partenariat avec Cap Emploi.

**Délibération** : Le renouvellement d'un contrat CUI-CAE est adopté à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents

La séance est levée à 21h00

Le Maire

Le secrétaire de séance

Geneviève DEJEAN

Frédéric BARBILLON